



# **Modifications réglementaires Règlement Sportif particulier Open de France et Open Start**



# Principes – Open de France

## Article 2 – Equipes

Pour accéder à l'Open de France,

Actuel : Les équipes sont classées selon le ranking FIBA.

**Changement : Les équipes sont classées selon le ranking FFBB.**

Sur chaque tournoi du circuit Open Plus, les équipes présentes marquent des points en fonction de leurs résultats et du barème définit ci-après.

Le cumul des points gagnés donne le classement final après la dernière étape . Les 17 premières équipes du classement, plus une Wild-Card FFBB , sont qualifiées pour l'Open de France (masculin et féminin).

Barème de points sur les Opens Plus :

- 1500 points pour l'équipe 1ère
- 750 points pour l'équipe 2ème
- 500 points pour les 3ème et 4ème
- 300 points pour les 5ème, 6ème, 7ème et 8ème
- 200 points pour les 9ème, 10ème, 11ème et 12ème
- Les équipes du tournoi de qualification marquent 100 points
- Un bonus de 500 points est attribué à toute équipe ayant participé à 5 Opens Plus ou plus

- **Ce classement à été créé pour plus d'équité entre les équipes car l'Evenmaker de la FIBA donne moins de points aux joueurs de plus de 40 ans et de moins de 18 ans, ce qui pouvait entrainer le fait qu'une équipe gagnante d'un tournoi marque moins de points qu'une équipe ayant perdu plus tôt dans le tournoi.**

# Principes – Open de France

## Article 4 Règles de qualification

Actuel :

Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence club 5x5	Interdite
	Licence club 5x5 Option 3x3	Sans limite
	Licence club 3x3	Sans limite
	Licence Superleague / Juniorleague	Sans limite
	Pass 3x3 / Pass 3x3 jeune	Interdit
Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement		1 joueur(se) maximum par équipe dans l'effectif total de l'équipe

Changement :

Type de licences autorisées (nombre maximum)	CLUB : Joueur Compétition	Sans limite
	HORS CLUB : Licence Superleague / Juniorleague	Sans limite
Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement		Sans limite

## Article 13 - 1 Les juges arbitres

Le juge arbitre est remplacé par le manager d'organisation

# Principes – Open Start

## Article 4 Règles de qualification

Actuel :

Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence club 5x5	Interdite
	Licence club 5x5 Option 3x3	Sans limite
	Licence club 3x3	Sans limite
	Licence Superleague / Juniorleague	Sans limite
	Pass 3x3 / Pass 3x3 jeune	Interdit
Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement		1 joueur(se) maximum par équipe dans l'effectif total de l'équipe

Changement :

<b>Type de licences autorisées (nombre maximum)</b>	<b>CLUB : Joueur compétition</b>	<b>Sans limite</b>
	<b>3x3 Superleague/Juniorleague Licence Superleague/Juniorleague</b>	<b>Sans limite</b>
<b>Nombre de joueur(se)s bénéficiant d'un surclassement</b>		<b>Sans limite</b>

Document de travail



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80